

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 114 (1988)  
**Heft:** 24

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Montreux	Hôtel de Ville, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton à la même date et architectes établis ou domiciliés à la même date dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel ou du Valais	<b>Nouveau :</b> 30 nov. 88	
Commune de Monthey	Aménagement et structuration de la place de l'Hôtel-de-Ville, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais, architectes (REG A ou B) domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura ou du Tessin	Décembre 88 (15 juil. 88)	14/88 B 102
Ville de Neuchâtel	Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Architectes domiciliés ou installés dans le canton de Neuchâtel depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987; architectes originaires du canton de Neuchâtel (REG A ou B), domiciliés en Suisse ou à l'étranger ainsi que des architectes invités	16 déc. 88 (4 juillet- 12 août 88)	
Office des constructions fédérales, Berne	Plan directeur et extension de l'EPFZ-Hönggerberg, CI	Architectes suisses ou domiciliés ou établis en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987. De plus, étudiants en architecture répondant à ces critères, à l'exclusion des assistants de professeurs faisant partie du jury	16 déc. 88 (31 août 88)	
Europan Schweiz/Suisse/Svizzera	Habitat expérimental, CI	Architectes diplômé(e)s ETH-Z, EPFL, EAUG, ETS et architectes inscrit(e)s au registre A. Limite d'âge: 40 ans non révolus au 28.10.88	16 janv. 89 (28 oct. 88)	20/88 B 154
Ville de La Chaux-de-Fonds	Construction de 200 logements aux Cornes-Morel, CP	Urbanistes et architectes domiciliés dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, inscrits au REG neuchâtelois A ou B des architectes, architectes originaires du canton de Neuchâtel et cinq bureaux invités	30 janv. 89 (31 oct. 88)	
Commune de Viège	Aménagement de Viège-Ouest, CI	Architectes et professionnels domiciliés ou établis en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou ressortissants suisses	31 janv. 89 (30 nov. 88)	18/88 B 130
Fondation Roi-Baudouin, rue Bréderode 21, B-1000 Bruxelles	Mise en valeur du site de la bataille de Waterloo (B), CI	Professionnels et étudiants ressortissants de la CEE dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement paysager et du graphisme	15 fév. 89 (15 oct. 88)	15- 16/88 B 110
Municipalité de Carpi, Italie	Parc à Fossoli, Italie, concours international	Ouvert aux architectes, ingénieurs et paysagistes, individuellement ou en équipes, auxquels peuvent se joindre les professionnels détenteurs d'un diplôme d'agronome ou de forestier, habilités à exercer dans les pays d'Europe	28 fév. 89 <b>(Nouveau : 31 oct. 88)</b>	15- 16/88 B 110
Association des communes de l'hôpital de district	Hôpital de la Gruyère, CI	Architectes REG A et B des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais ou Vaud établis ou domiciliés au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988	6 mars 89 <b>(Nouveau : 19 sept. 88)</b>	18/88 B 130
République et canton de Neuchâtel	Construction d'un nouveau centre administratif cantonal à La Chaux-de-Fonds, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, inscrits au REG neuchâtelois des architectes, architectes originaires du canton de Neuchâtel inscrits au REG A ou B avant le 1.1.1988	17 mars 89 (12 oct. 88)	22/88 B 179
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Etat de Vaud	Restructuration du relais autoroutier de Bursins, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans le canton de Vaud avant le 1 <sup>er</sup> mai 1988 ou originaires du canton de Vaud établis hors du canton avant la même date	17 mars 89 (20 déc. 88)	23/88 B 182
Administration communale	Centre scolaire à Orsières, CP	Architectes établis en Valais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 et architectes valaisans établis en Suisse avant la même date	Avril 89 (18 nov. 88)	23/88 B 182



## Carnet des concours

### Prix Architecture Béton 89

#### Ouverture

La Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse (VSZKGF) lance un concours dans le cadre, pour la quatrième fois, du « Prix Architecture Béton ».

Le prix, de 30 000 francs - que le jury peut répartir entre plusieurs concurrents -, récompensera une réalisation exemplaire où le béton (mais aussi les agglomérés de ciment) joue un rôle prépondérant dans l'expression architecturale. Sont exclus du concours les ouvrages de génie civil.

Les concurrents peuvent participer seuls ou en groupes et ils peuvent présenter un ou plusieurs objets.

#### Jury

MM. Carl Fingerhuth, architecte FAS-SIA, architecte canton-

nal, Bâle-Ville; Rodolphe Lüscher, architecte FAS-SIA, Lausanne; Ueli Marbach, architecte FAS-SIA, Zurich; Karljosef Schattner, professeur d'architecture BDA, Eichstatt, RFA; Luigi Snozzi, architecte FAS-SIA, professeur EPFL, Locarno; Nicolas R. Weiss, ingénieur civil SIA, Zurich.

Les documents devront être envoyés au plus tard le 28 février 1989 au Service de recherches et conseils techniques de l'industrie suisse du ciment, TFB, 5103 Wildegg.

Le prix sera remis en juillet 1989 et les ouvrages remarquables pourront être exposés publiquement.

Pour tous renseignements, s'adresser à: VSZKGF, Talstr. 83, 8001 Zurich, tél. 01/211 55 70.

## Actualité

### Exposition commémorative Jean Tschumi

Lausanne,  
22 novembre au 7 décembre 1988

Une partie importante de ce numéro d'Ingénieurs et architectes suisses rend hommage au grand architecte Jean Tschumi, fondateur de l'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne, décédé voilà vingt-cinq ans, et rappelle qu'il participa également en 1948 à la création de l'Union internationale des architectes (UIA).

L'EPFL lui consacre une exposition, dont le vernissage aura lieu le mardi 22 novembre prochain à 17 heures, à l'aula de l'EPFL, avenue de Cour 33, à

Lausanne. L'exposition se tient non seulement dans l'aula, mais également dans les bâtiments de la Vaudoise Assurances, à proximité de l'aula, et de Nestlé à Vevey; on sait que ces trois immeubles sont des ouvrages dus à Jean Tschumi.

Auparavant se seront déroulés à l'aula, le même 22 novembre de 9 h à 16 h, les travaux d'un colloque public sur le rôle professionnel de l'architecte, placé sous le patronage de M. Maurice Cosandey, ancien président du Conseil des EPF. On se référera au N° 23/88 d'IAS pour plus de détails à ce sujet.

## Expositions

### Villa Kenwin: du projet au produit

Annette et Giovanni Pezzoli organisent avec Jean-Pierre Goumaz, qui tient une boutique de meubles et objets à Lausanne, une exposition sur ce thème à la villa Kenwin, à La Tour-de-Peilz. Elle donne à chacun l'occasion d'exprimer son intérêt pour les activités des «sauveteurs» de cette bâtisse admirable ainsi que sa recon-

naissance pour leurs efforts, en leur rendant visite!

L'exposition est ouverte au public du 5 au 26 novembre 1988 (lundi excepté). Heures d'ouverture: de 14 heures à 18 h 30 (du mardi au dimanche), le jeudi jusqu'à 21 heures. Adresse: Villa Kenwin, chemin du Vallon 19, La Tour-de-Peilz, tél. 021/944 14 44.

## EPFZ

### Multiphase Flow and Heat Transfer

#### Cours de postformation

3 au 7 avril 1989

Le cours modulaire comprend des séries coordonnées de conférences et s'adresse aux ingénieurs qui aimeraient soit acquérir des connaissances fondamentales de pointe, soit avoir des informations concernant les applications industrielles dans:

- A. The nuclear power industry
- B. The process industries.

Un des buts du cours est le transfert de connaissances entre industries. Le cours traite des applications en sûreté des procédés nucléaires et chimiques, des générateurs de vapeur, des oléoducs, etc. Il est donné en anglais.

Pour tous renseignements, s'adresser au professeur G. Yadigaroglu, ETH-Zentrum, 8092 Zurich, tél. 01/256 46 15.

## Industrie et technique

### Le disque de calcul du prix de l'énergie

La situation actuelle sur le marché du pétrole, où les prix connaissent leur niveau le plus bas depuis quatorze ans, ainsi que l'amélioration de la qualité des émissions provenant des installations de chauffage font que la concurrence est de plus en plus vive entre différentes formes d'énergie. D'où le recours des uns et des autres à des calculs de frais tout compris, ou à des arguments écologiques fallacieux, ou encore à l'utilisation d'unités de mesure différentes, qui ne sont pas toujours compréhensibles pour le profane.

Le consommateur peut rarement comparer directement entre eux les coûts de l'énergie, du fait que les prix qui lui sont soumis se rapportent à des unités de livraison ou même à des valeurs physiques différentes. A cela s'ajoutent des éléments tels que les prix de base ou les taxes de raccordement, qui sont nettement liés au type d'énergie utilisé et qui doivent donc être additionnés aux prix, notamment pour ces énergies dont on dit qu'elles sont très avantageuses, comme le gaz naturel ou le chauffage à distance. L'une des caractéristiques des tarifs du gaz, en particulier, que le profane ne peut comprendre et dont le spécialiste lui-même oublie parfois de tenir compte, est que les usines à gaz mesurent d'abord au compteur l'énergie livrée en mètres cubes, pour convertir ensuite la quantité d'énergie livrée selon le pouvoir calorifique supérieur. Cela entraîne, pour toutes les installations qui ne sont pas dotées de dispositifs de récupération de la chaleur produite par

les gaz de fumée émanant de la combustion (chaudières à condensation), une comparaison erronée des frais d'énergie, puisqu'il existe entre le «pouvoir calorifique inférieur» (PCI) utilisé habituellement et le «pouvoir calorifique supérieur» théorique (PCS) une différence de 11%.

Pour comparer avec précision le prix du kilowattheure d'huile de chauffage, de courant électrique, de chaleur électrique, de chaleur à distance et de gaz naturel, il faut donc en principe augmenter d'environ 11% le prix indiqué par l'usine à gaz, pour garantir un niveau de référence correct et identique pour toutes les formes d'énergie.

#### Comparaison directe des prix de l'énergie

Le disque de calcul du prix de l'énergie permet de comparer directement entre eux les prix de l'énergie respectivement pour l'huile de chauffage extralégère, le gaz naturel, le courant électrique et d'autres énergies (quatre cercles de lecture périphériques). Les deux cercles de lecture centraux indiquent les frais d'énergie obtenus à partir du prix de l'énergie positionné au départ pour 1 mètre carré de surface habitable par an, ainsi que pour la quantité d'eau chaude nécessaire à un bain complet.

#### Inclure tous les frais

Pour les vecteurs d'énergie tels que la chaleur à distance, le courant électrique et le gaz naturel, il va de soi que l'on doit inclure dans le calcul les frais de taxe fixe, de taxe de compteur,